



2D-DOC

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP JUVISY
10 AV DE SAVIGNY
91268 JUVISY SUR ORGE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 01 75 713 121 150
Déclarant 2 (C) : 30 33 870 703 339
Référence de l'avis : 25 91 0127659 84
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :
BAT 3
3 SQ DE LA BRASSERIE
91170 VIRY CHATILLON
Numéro FIP : 910 94 56 6142698789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 07/07/2025
Date de mise en recouvrement : 31/07/2025
Identifiant service : 91118

FORNI ZERVOUDAKIS RAFAEL
OU MOLYVIATI SOFIA
BAT 3
3 SQ DE LA BRASSERIE
91170 VIRY CHATILLON

Somme qu'il vous reste à payer

994,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

25 septembre	2025 :	248,00 €
27 octobre	2025 :	248,00 €
27 novembre	2025 :	248,00 €
29 décembre	2025 :	250,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1020 7000 292X XXXX XXX5 489

Identifiant de la banque : CCBPFRPPMTG

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050020A75G1C121218PAS2A25

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au
15/09/2025.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP JUVISY
SAID 2EME SECTEUR
10 AVE DE SAVIGNY
91268 JUVISY SUR ORGE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence :	71 884
Nombre de parts :	3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : FORNI ZERVOUDAKIS RAFAEL

Déclarant 2 - Nom de naissance : MOLYVIATI SOFIA

situation du foyer

M

cas particulier

enfants majeurs
célibataires

enfants mariés

personnes recueillies
handicapées

RÉSIDENCE EXCLUSIVE

enfants mineurs ou
handicapés

2

RÉSIDENCE ALTERNÉE

enfants mineurs ou
handicapés

NOMBRE
DE
PARTS

3,00

IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Salaires.....	37992	30187		
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0	0		
Total des salaires et assimilés ²	37992	30187		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3799	- 3019		
Salaires, pensions, rentes nets.....	34193	27168		61361
Revenu brut global.....				61361
CSG déductible.....				- 343
Revenu imposable.....				61018
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	75
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				2918
Décote.....				- 150
Impôt proportionnel.....				+ 10
Impôt total avant crédits d'impôt.....			2778	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	10		10	- 10
Frais de garde des jeunes enfants.....	4523		3500	- 1750
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 568
Emploi salarié à domicile.....	1136		1136	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				450
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus		CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴		1	1	
BASE IMPOSABLE.....		1	1	
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		0	0	
Total des prélèvements sociaux nets.....				0

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis				

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :				450
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :			-	741
Acomptes prélevés en 2024 sur votre compte bancaire :			-	32
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :			+	1965
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :.....				1642
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
			CSG-CRDS	PSOL
Acomptes prélevés en 2024 sur votre compte bancaire :			- 365	- 283
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....			- 365	- 283
Solde des prélèvements sociaux 2024 ⁵³ :				- 648
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER				
				994

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				71884
Informations indiquées pour mémoire				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				74
Revenus exonérés				
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	Déclar. 1	Déclar. 2	
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	6859	5131	
		6173	4618	
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :				
		Déclar. 1	Déclar. 2	
Plafond total de 2023.....		16741	16741	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....		4114	4114	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....		+ 4114	+ 4114	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....		+ 4399	+ 4399	
Plafond calculé sur les revenus de 2024.....		+ 4637	+ 4637	
Plafond pour les cotisations versées en 2025.....		= 17264	= 17264	

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025				
Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401				

>>> Suite de votre avis

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....0,75%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition.....11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.